

MASTER - Droit de la propriété intellectuelle

Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels

Pré-requis obligatoires

Seuls les étudiants ayant validé un M1 mention « Droit privé », « Droit des affaires », « Droit de la propriété intellectuelle » (ou équivalent) peuvent être admis dans ce parcours. Les candidats doivent avoir validé durant leur cursus les matières ci-dessous énumérées (ou équivalentes) :

- droit des obligations (actes et faits juridiques),
- droit des biens,
- droit de la propriété intellectuelle,
- contrats spéciaux,
- droit pénal,
- droit commercial,
- procédure civile
- procédure pénale.

Ils doivent également justifier d'une bonne connaissance de la langue anglaise.

Les étudiants étrangers ressortissants ou non de l'Union européenne doivent remplir des conditions équivalentes à celles énumérées ci-dessus. Il peut être dérogé aux matières requises pour les étudiants justifiant d'une pratique dans le domaine du Droit de la propriété intellectuelle. Une bonne connaissance du français est exigée des étudiants étrangers, qui peut être justifiée par tout moyen.

Langue du parcours	Français
ECTS	60 ECTS
Volume horaire	
TP : 0h	TD : 0h
CI : 0h	CM : 354h
Formation initiale	Oui
Formation continue	Non
Apprentissage	Non
Contrat de professionnalisation	Non
Stage : (durée en semaines)	8

Objectifs du parcours

L'objectif de ce parcours est d'offrir aux étudiants une formation qui répond à deux exigences, à savoir :

- leur fournir un enseignement à la fois académique et pratique qui soit en phase avec les besoins de tous les milieux professionnels concernés par le Droit de la propriété intellectuelle et les différentes matières juridiques qui le croisent, qui s'additionnent ou s'y opposent,
- leur donner une culture juridique globale qui leur permet de maîtriser la complexité du Droit positif de la propriété intellectuelle et ses évolutions futures.

Il apportera aux étudiants la formation théorique et pratique qui leur permettra de maîtriser les connaissances nécessaires à :

a) la protection des créations de l'esprit :

- protection des œuvres,
- acquisition des titres de propriété industrielle : droit matériel et procédures (nationale, européenne et internationale) d'obtention des brevets d'invention, des dessins et modèles, des signes distinctifs.

b) leur valorisation :

- exploitation des droits : contrats, transferts de techniques, fiscalité de la propriété intellectuelle,
- droit de la concurrence français et de l'Union Européenne,
- défense des droits.

Le but est de former des juristes au droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement au droit de la propriété industrielle, aux contrats, aux transferts de techniques et au droit de la concurrence pour les différents métiers qui embrassent cette branche du droit, à savoir :

- les mandataires auprès de l'[Institut National de la Propriété Industrielle](#) (INPI), l'[Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle](#) (EUIPO), ainsi que les mandataires des offices étrangers ou internationaux
- les juristes d'entreprises, avocats et magistrats exerçant leur profession dans cette spécialité

les fonctionnaires des offices nationaux, régionaux et internationaux.

Compétences à acquérir

A l'issue de leur formation, les étudiants sauront :

- maîtriser et appliquer le droit de la propriété intellectuelle dans toutes ses branches,
- gérer des portefeuilles de signes distinctifs et de créations industrielles
- négocier et rédiger des contrats relatifs aux droits de propriété intellectuelle en tenant compte des enjeux économiques liés aux créations et aux signes distinctifs,
- assurer la défense des droits de propriété intellectuelle.

Poursuite d'études

A l'issue de leur formation, les étudiants pourront faire le choix de poursuivre leurs études en France, dans le cadre d'un diplôme d'État portant sur une matière connexe à la propriété intellectuelle et pour laquelle ils souhaitent se spécialiser.

Ils pourront, également, poursuivre leurs études à l'étranger afin d'acquérir la maîtrise de langues étrangères et accroître leurs compétences, notamment, dans un centre partenaire du CEIPI.

Les étudiants ayant rédigé un mémoire de recherche lors de cette formation en Master sont à même de justifier d'une aptitude à la recherche et de pouvoir s'inscrire selon la procédure dérogatoire en vigueur à l'ED 101 de l'université de Strasbourg pour poursuivre des travaux de recherche débouchant sur un doctorat.

Codes ROME

- K1903 - Défense et conseil juridique
- K1902 - Collaboration juridique
- K1904 - Magistrature

Modalités pédagogiques

Cours traditionnels, cours sous forme des travaux dirigés (travail en amont et discussion en classe), exposés, séminaires, conférences, tables rondes.

Stage et projet tutoré

Un stage d'une durée de deux mois permet aux étudiants en formation initiale, à l'issue de leur formation suivie dans le cadre de ce master, de découvrir les professions exigeant la maîtrise du droit de la propriété industrielle. Ce stage doit être effectué avant le 30 septembre de l'année suivant celle de l'entrée en formation.

Contact

Yann Basire : yann.basire@ceipi.edu

Master 2 - Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels

Semestre 3 - Master 2 - Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
U1 - Droit international de la propriété intellectuelle	6 ECTS	40 h					
Organisations internationales							
Conventions internationales, Accord ADPIC, Conventions en matière de brevets, de signes distinctifs, de dessins et modèles, de droit d'auteur et de droits voisins							
Droit institutionnel de l'Union Européenne							
UE 2 - Protection des créations de l'esprit et traitement des litiges	21 ECTS	120 h					
Droit matériel des brevets, des dessins et modèles, du Droit d'auteur et des droits voisins							
Procédures de délivrance des brevets							
Effets et contentieux des brevets							
Droits étrangers des brevets d'invention							
Procédures d'enregistrement des dessins et modèles							
Effets et contentieux des dessins et modèles							
Droits étrangers des dessins et modèles							
UE 3 - Langues vivantes	3 ECTS	14 h					
Anglais ou allemand juridique							

Semestre 4 - Master 2 - Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 4 - Protection des signes distinctifs et traitement des litiges	12 ECTS	60 h					
Droit matériel des marques, des noms de domaine, des indications géographiques							
Procédures d'enregistrement							
Effets et contentieux des signes distinctifs							
Droit comparé et droits étrangers des signes distinctifs							
UE 5 - Valorisation des droits	12 ECTS	100 h					
Techniques contractuelles							
Créations de contractants							
Contrats d'exploitation des droits de propriété intellectuelle							
Transferts de techniques							
Contrats internationaux							
Fiscalité de la propriété intellectuelle							
Droit Français de la concurrence							
Droit de l'Union Européenne de la concurrence							
Législation anti-trust							
Conférences sur les aspects économiques et stratégiques de la propriété intellectuelle							
UE 6 - Stage et mémoire de recherche	6 ECTS	20 h					
Stage							
Mémoire de recherche							